

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2023

ASSURER UN REPAS À 1 EURO POUR TOUS LES ÉTUDIANTS - (N° 805)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 20

présenté par

Mme Mette, Mme Bannier, M. Berta, M. Croizier, M. Esquenet-Goxes, Mme Folest, M. Gumbs, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bergantz, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Cosson, M. Cubertafon, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Falorni, Mme Ferrari, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Zgainski

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Chaque étudiant est informé de la possibilité de bénéficier de la tarification prévue au premier alinéa par le réseau des oeuvres universitaires lors de l'ouverture de ses droits. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement entend s'assurer que chaque étudiant prenne bien connaissance du dispositif qui sera pérenniser si cette proposition de loi était votée dans sa rédaction issue de la commission, à savoir que les étudiants non boursiers qui connaîtraient d'importantes difficultés financières pourraient demander à bénéficier de 2 repas par jour à 1 euro dans les restaurants universitaires.